

AMBROISIE A FEUILLE D'ARMOISE

ATTENTION ALLERGIE



L'ambrosie à feuille d'armoise (*ambrosia artemisiifolia*) est un fléau pour la santé publique. Le pollen de l'ambrosie provoque des réactions allergiques gênantes et parfois graves. Ces allergies commencent vers la mi-août et perdurent jusqu'en octobre. Les symptômes sont comparables au rhume des foins, mais en plus sévères : Rhinite, conjonctivite, asthme, trachéite, urticaire et eczéma.

Comment reconnaître l'ambrosie à feuille d'armoise.

L'ambrosie est une plante ramifiée à la base, formant un buisson. Sa hauteur moyenne est de 70 centimètres mais elle peut atteindre dans de rares cas environ 2 mètres. Ses feuilles sont profondément découpées et le même vert est visible sur les deux faces. Elles sont sans odeur quand on les froisse. Sa tige est velue et souvent rouge. Les fleurs mâles sont de couleur jaune-vert sur de longs épis.

Jeune plantule
mars - avril



Stade végétatif
mai- juillet



Plante adulte
juin - aout



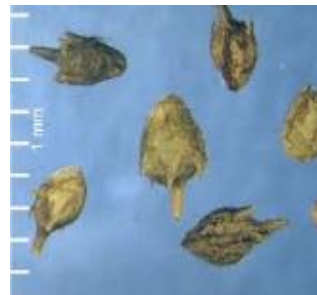
Floraison
Juillet – septembre



Grenaison
aout - octobre



Graines
hiver



Où trouver l'ambrosie ?

L'ambrosie se développe sous une exposition directe au soleil, sur une terre dénudée, retournée ou transportée par l'homme.

- Terrains résidentiels privés
- Terrains agricoles
- Terrains délaissés
- Chantiers et travaux publics
- Voies de communication

L'ambrosie compromet également le développement durable de l'agriculture.

Elle prolifère autour des volières à oiseaux car certains mélanges de graines, notamment le tournesol peut contenir des graines d'ambrosie.

Comment éliminer l'ambrosie ?

Arrachage manuel

L'arrachage est la manière la plus simple et la plus radicale pour les petites surfaces. Il doit être effectué le plus tôt possible, dès qu'elle sort de terre, c'est plus facile. Lorsque vous arrachez ces plantes, prenez soin de bien extraire les racines (sur les plantes déjà arbustives, le système racinaire plonge déjà à trente, quarante centimètres et même plus)

Attention :

- ✓ Si la floraison est avancée, mettez un masque et des gants.
- ✓ Ne compostez pas ces plantes.
- ✓ Vous pouvez laisser sur place les plants arrachés ou fauchés, sinon, les apporter en déchetterie.

Actions mécaniques (tonte, fauchage, broyage...)

Pour les plus grandes surfaces, comme le bord des routes, les fauchages et les tontes fréquentes permettent de limiter son développement. Toutefois, agir le plus tard possible mais juste avant sa floraison permet d'agir efficacement sur son élimination.

Quelques astuces.

Comme l'ambrosie à besoin de lumière pour germer et qu'elle n'aime pas la concurrence, on peut limiter sa propagation :

- Eviter de retourner une terre infestée et revégétaliser en choisissant certaines plantes (graminées, luzernes).
- Protéger le sol par des matériaux bloquant la végétation (géotextiles, paillis de copeaux de bois, broyats de végétaux).

L'ambrosie, l'affaire de tous, la responsabilité de chacun.

Arrêté préfectoral n° 2000-3261 du 21 juillet 2000

« les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres de chantiers de travaux et les gestionnaires de domaine public sont tenus de :

- prévenir la pousse d'ambrosie (sur terres rapportées ou remuées)
- nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambrosie. Tout contrevenant est passible de poursuites. En cas de défaillance, le maire peut faire procéder, aux frais des intéressés, à la destruction des plants d'ambrosie. »

En 2003, un arrêté s'adressant directement aux agriculteurs a été pris. Il concerne les jachères (arrêté préfectoral n° 2003-2008).

La gestion de l'ambrosie à l'échelle communale.

- Des plaquettes d'information sont à votre disposition à la mairie, à la médiathèque ainsi qu'à la maison médicale et chez les praticiens de santé de la commune.
- Vous pouvez télécharger l'application signalement ambrosie sur votre IPHONE ou votre SMARTPHONE ANDROID ou rendez-vous sur le site **SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR**
- Un référent ambrosie a été désigné par la commune. Il s'agit d'un élu M. Serge MEYRIEUX.
Démarche à suivre :
 - ✓ Signaler les plants d'ambrosie à la mairie.
 - ✓ Vérification sur site de la présence de l'ambrosie avec le référent ambrosie.
 - ✓ Identification de la parcelle et recherche de(s) l'intéressé (s).
 - ✓ Prise de contact, rencontre ou téléphone.
 - ✓ Envoi d'un courrier de signalement par le Maire.
 - ✓ Destruction de l'ambrosie constatée.
 - ✓ Fin de l'action.
- La mairie a fait l'acquisition d'un broyeur adaptable sur tracteur que les agents techniques utiliseront pour le fauchage de l'ambrosie.